



### Nouvelles du conseil du 23 septembre 2019

#### Contrôle en vue

La Préfecture du Jura bernois procédera au contrôle complet de l'administration municipale, le jeudi 21 novembre prochain durant toute la journée. Le maire René Rimaz et les secrétaires municipaux, Jean-Rodolphe Zürcher et Yannick Langel, devront être sur place durant l'entier de cette opération.

#### Brahon : c'est fait

Le dossier du chemin du Brahon avance : l'assemblée de Bourgeoisie a effectivement accepté de céder gracieusement ce bien à la Municipalité, depuis la route cantonale jusqu'à l'entreprise Monnin. Les frais de géomètre et de mutation seront bien sûr assumés par la commune municipale.

#### Premiers Mérites l'an prochain

La commission municipale pour les Prix locaux du mérite culturel et sportif est désormais au complet. Elle réunit Raphaël Monachon et Sacha Criblez pour le volet sportif, Eduard Aschwanden et Christian Chopard pour celui de la culture.

Rappelons que le Conseil municipal a décidé en début d'année d'attribuer des mérites locaux ; les premiers de ces prix seront décernés l'année prochaine.

#### Invités

Les promotions civiques, organisées désormais en commun avec nos voisins de Corgémont et de Cortébert, seront mises sur pied cette année par notre commune. La cérémonie est agendée au 8 novembre prochain et les invitations personnelles, à toutes les personnes fêtant leurs dix-huit printemps en 2019, seront tout bientôt envoyées.

#### Miroirs

Lundi soir, le Conseil municipal a débloqué le crédit nécessaire à la pose d'un miroir de circulation, au carrefour entre les rues Vers l'Ouest et Fin-de-Pertuis.

Par ailleurs, le miroir sis dans la partie Est de la rue du Collège, jugé trop petit et de surcroît mal placé, sera remplacé par une installation plus moderne et notamment dégivrante.

#### En vadrouille...

Des réclamations sont parvenues au Conseil municipal concernant du petit bétail qui pénètre régulièrement dans des propriétés privées, mettant à mal jardins potager et autres pelouses. Les autorités sont intervenues auprès du propriétaire et espèrent que ces animaux seront désormais mieux tenus.

#### Avec une carte

L'administration communale a été équipée tout récemment d'un lecteur de carte de crédit. Ainsi les habitants peuvent-ils désormais s'y acquitter de leurs dûs au moyen de toute carte, exceptée la Postcard.